



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 67551

Texte de la question

N'ayant pas obtenu de réponse à une question n° 59788 publiée, sur le même thème, au Journal Officiel du 9 avril 2001, M. Thierry Mariani appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les vives préoccupations des praticiens gynécologues. Ces professionnels demandent, en effet, depuis plusieurs années, une véritable reconnaissance de la gynécologie médicale afin que soit préservée la pérennisation de leur filière. La décision gouvernementale de mettre en place, en août 2000, un diplôme commun à la gynécologie médicale et à l'obstétrique n'est, en effet, pas satisfaisante et ne permet pas de répondre à une situation marquée par une augmentation de la demande de soins et des départs à la retraite des praticiens de cette discipline. En outre, les gynécologues, réunis au sein d'un comité de défense de la gynécologie médicale, dénoncent un autre problème : l'absence de garanties dont disposent les patientes afin de bénéficier d'un accès libre et direct à un gynécologue mais aussi d'un remboursement correct, par l'assurance maladie, de leurs consultations et de leurs soins. C'est pourquoi, il lui demande de restaurer véritablement la spécialité de gynécologie médicale et d'accorder à chaque patiente le droit de consulter le praticien de son choix et d'obtenir un remboursement correct de ses dépenses par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67551

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5904